

Mot de la fin : liberté et économie universitaires. La barbarie des *managers* de la Laurentienne. Éléments pour une université franco-ontarienne

Simon Laflamme

Numéro 46-47, 2021–2022

Pour l'université française à Sudbury

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102603ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102603ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Laflamme, S. (2021). Mot de la fin : liberté et économie universitaires. La barbarie des *managers* de la Laurentienne. Éléments pour une université franco-ontarienne. *Revue du Nouvel-Ontario*, (46-47), 365–374.
<https://doi.org/10.7202/1102603ar>

Mot de la fin

Liberté et économie universitaires. La barbarie des *managers* de la Laurentienne. Éléments pour une université franco-ontarienne

SIMON LAFLAMME
Université Laurentienne

Introduction

Franco-Parole III et mon lien avec l'Université libre du Nouvel-Ontario représentent pour moi une occasion de réfléchir sur la notion de liberté universitaire, sur l'administration des universités et, à la suite de ce qui est survenu à la Laurentienne, sur une université de langue française en Ontario.

Je livre le contenu de cette réflexion à titre de citoyen, et non pas de sociologue. Je considère qu'il n'est pas du ressort de la sociologie de prendre position dans le champ politique, mais qu'il est de mon devoir de faire état de ma réflexion sur la question de l'université en Ontario français.

J'ai le dernier mot dans ce colloque. J'aurais pu revenir sur tout ce qui a été dit, évoquer les paroles qui me sont apparues comme particulièrement significatives. Mais je

préfère ne pas le faire, pour ne pas introduire de biais, car le repérage auquel j'aurais procédé n'aurait pas été systématique; je préfère, dans le prolongement de tout ce qui a été dit, ajouter ma parole à celle des autres.

Université et liberté

Université et liberté sont des notions conjointes. Mais cela ne signifie pas que la liberté universitaire soit absolue.

Université et communauté

Une université n'appartient pas à elle-même; elle appartient à une communauté. Dans la mesure où l'université est un lieu d'enseignement, il est fondamental qu'elle puisse communiquer avec les étudiants, et donc qu'elle emploie la langue (ou les langues) qui est (sont) parlée(s) dans le milieu où elle est implantée. Et dans la mesure où l'université est ancrée dans un milieu, il est attendu que les étudiants et les professeurs qui communiquent en son sein parlent aussi cette langue (ou ces langues). Et la langue d'un milieu social et historique, c'est aussi de la culture. Une université est donc définie linguistiquement et culturellement. Plus encore, son implantation dans un milieu crée une dialectique par laquelle le milieu renseigne l'université sur sa condition et ses attentes, en même temps que l'université se renseigne elle-même sur la condition et les attentes du milieu. Dans cette dialectique se dessinent des enseignements et des recherches.

Liberté universitaire : art, science et profession

La liberté universitaire n'est pas le droit pour le professeur de dire n'importe quoi. Loin de là. Mettons, pour simplifier, qu'il y a trois types de savoirs dans les universités : celui des arts, celui de la science et celui des professions. Celui des

arts, au sens strict, correspond à un idéal esthétique, à une expression du vécu ou d'une perception du monde : c'est celui qu'on trouve, par exemple, dans les écoles de théâtre, de musique ou de création littéraire. On n'y enseigne pas à faire n'importe quoi, on fournit à l'artiste des moyens qu'il mettra au service de sa créativité, qui animeront son art. La libre expression y est paradoxalement détermination par des moyens de production des œuvres. Le savoir de la science est quête de vérité. La vérité, ici, n'est pas existentielle, philosophique; ce n'est pas celle de l'individu qui a le sentiment de découvrir son être profond, ou du moine qui, dans quelque méditation, se sent imprégné d'une lumière céleste. La vérité scientifique, c'est bêtement la qualité que peut prendre une proposition, c'est la capacité qu'a un auteur de faire la démonstration que ce qu'il dit est vrai, logiquement ou empiriquement. Et dans la mesure où cette vérité fait obstacle, la tâche du scientifique consiste bien simplement à rendre compte de la difficulté à y accéder, puis, le cas échéant, à surmonter les obstacles. Ce rapport à la vérité suppose la maîtrise d'outils conceptuels et méthodologiques; il implique une prise en compte des polémiques informées. Tout cela suppose la riche activité d'un sujet, mais d'un sujet qui admet sa propre désobjectivation. Si le scientifique est libre de penser, ce n'est pas parce qu'il peut penser n'importe quoi, c'est parce qu'il admet que sa pensée est commandée par l'idée de vérité. Il n'y a pas, en science, de vérité à la Nietzsche; il n'y a rien qui soit vrai simplement au nom d'une subjectivité. Cela va de soi aussi bien en physique qu'en analyse littéraire, aussi bien en biologie qu'en sociologie. Le savoir professionnel, enfin, c'est celui qui est mis en pratique dans divers secteurs, mais dont les manifestations prennent racine dans le savoir scientifique ou artistique.

Le paradoxe de la liberté universitaire

La liberté universitaire est ainsi désabsolutisée par la dialectique qu'elle entretient avec une communauté, par la dynamique des arts de la création et des moyens de création et par les contraintes de la vérité dans le champ scientifique. La liberté universitaire, ce sont des tiraillements. L'artiste s'imprègne de sa communauté pour réaliser son œuvre, mais il s'en distancie en se soumettant aux contraintes de l'art; par les moyens qu'il acquiert pour réaliser une œuvre, l'artiste transcende sa communauté. Le scientifique, en s'assujettissant à la vérité, ne peut simplement être le reflet de ce qui est dit dans une communauté; il peut servir cette communauté, mais en recourant à des connaissances qui la transcendent. Le professionnel issu de l'université, ou œuvrant en elle, sert une communauté, mais en suivant les codes d'une profession qui le dépasse.

La liberté universitaire, c'est ce qui fait qu'on ne peut forcer depuis l'extérieur les artistes, les scientifiques ou les professionnels au sein de l'institution à dire ou à faire quelque chose; mais c'est aussi ce qui fait que les artistes, les scientifiques et les professionnels qui évoluent en elle ont des obligations envers leur communauté, en même temps qu'ils doivent se détacher d'elle, qu'ils doivent aussi bien porter en eux les impératifs de leur art, de leur science ou de leur métier que leur devoir envers leur milieu. Et ce paradoxe peut prendre de nombreuses formes, depuis le travail sur les transcendances, dans les analyses fondamentales, jusqu'au travail sur les contingences, dans les interventions pratiques sur les cas particuliers.

La conjonction de l'art, de la science et de la profession

Art, science et profession, au sein de l'université, sont appelés à cohabiter. Les professions ont besoin de science, les professions orientent les sciences et, inversement, dans des champs interdisciplinaires, art et science se rejoignent; l'esprit de l'art guide l'écriture dans les sciences et dans les professions. Et parce que tout cela est possible, il peut y avoir des quêtes philosophiques qui, en dehors de questionnements relatifs à l'épistémologie ou à la logique, fusionnent science et existentialité. Tel est l'esprit universitaire. Tel est le milieu intellectuel par excellence.

Université et économie

Il n'y a pas d'université sans économie, comme il n'y a pas de société sans économie. Une université échange des ressources de différents ordres avec une communauté, elle participe de l'économie de cette communauté. Elle-même suppose une structure économique : des bâtiments, des véhicules, du personnel; des échanges entre ses différents secteurs. Et surtout du personnel, beaucoup de personnel, car il s'agit d'une université. Une université, c'est une structure économique, mais ce n'est pas une entreprise marchande; ce n'est surtout pas une société par actions. Tout ce qui est économique, dans une société, ne l'est pas à l'exclusivité : la consommation est économique, mais elle est aussi culturelle. Il n'y a pas d'école sans dimension économique, mais l'école ne peut être réductible à sa dimension économique. L'économie universitaire, c'est aussi le droit d'une population au savoir, à tout le savoir; cette économie est inséparable de valeurs sociales et culturelles, elle est attachée au principe d'égalité entre les individus et entre les peuples.

Deux managers

On peut comprendre, dans une logique capitaliste, que l'administration d'une compagnie ait pour finalité la satisfaction des actionnaires, et donc qu'il soit important pour cette compagnie d'embaucher des *managers* dont l'objectif est de maximiser les gains et de minimiser les dépenses. On peut difficilement comprendre qu'on impose cet esprit mercantile à une université.

Il n'est pas nécessaire d'être un universitaire pour diriger l'administration d'une université. Il est par contre nécessaire que le non-universitaire à qui on donne le mandat de diriger cette administration se donne lui-même pour projet de comprendre la spécificité de l'institution universitaire. Il n'est pas nécessaire d'être un universitaire qui vienne du nord-est de l'Ontario pour diriger l'administration de l'Université Laurentienne; il est en revanche nécessaire que la personne à qui on donne cette responsabilité, premièrement, perçoive la spécificité de l'économie universitaire, deuxièmement, qu'elle soit au fait du principe qui unit une université et une communauté, et, troisièmement, qu'elle se donne pour objectif de comprendre la spécificité du lien entre l'Université Laurentienne et la communauté sudburoise et, plus généralement, nord-ontarienne.

Le non-universitaire Dominique Giroux n'a jamais cherché à comprendre la spécificité de l'institution universitaire; c'est d'ailleurs ce qui fait qu'il a répété *ad nauseam* son étonnement devant le constat que la masse salariale de l'université était importante, comme si on pouvait remplacer les professeurs par des machines moins coûteuses. L'universitaire Robert Haché n'a jamais compris ce qu'était la spécificité d'une économie universitaire, ce qui unissait une communauté et son université,

il n'a jamais, il va sans dire, tenu compte de la spécificité du lien entre la Laurentienne et son milieu. C'est pour cette raison que, pour lui, l'université se résume à des cours et à des professeurs et qu'un professeur, ce n'est qu'un enseignant. C'est la raison pour laquelle l'enseignement, selon lui, c'est une offre de cours là où la demande est grande. Toute autre forme de travail universitaire est déclassée, suspecte, condamnée. C'est cette méconnaissance de l'institution universitaire et du lien entre la Laurentienne et le nord-est de la province ontarienne qui lui a fait dire : « Ce n'est pas la Laurentienne qui a choisi les programmes à couper, ce sont les étudiants », ou encore : « J'ai mis les étudiants au centre de la réforme » ; comme si l'une ou l'autre de ces assertions était recevable. Le pire, c'est qu'il croit sans doute en sa rhétorique.

Les managers et la Laurentienne

Mais à quoi peut bien servir un recteur dont la mission ne consiste pas à préserver, à développer, à adapter ce que l'institution qu'il dirige a construit à travers le temps, à fortifier le lien qu'entretient une institution universitaire avec son milieu ? À quoi bon se doter d'un recteur si c'est pour qu'il maltraite inconsidérément une histoire universitaire et qu'il asservisse cette histoire à une démagogie managériale qui n'a rien à voir avec l'économie universitaire ? À quoi sert un recteur qui ne protège pas son université ? Et si ce recteur, en ne la protégeant pas, en faisant fi de son histoire, déclare que c'est précisément ce qu'il fait, la protéger, alors qu'il la met sous le joug du mercantilisme, c'est le signe parfait qu'il n'a pas de légitimité.

La Laurentienne a été malmenée par deux *managers* qui n'auraient jamais dû être autorisés à diriger une université. Soumettre une université à une logique managériale, c'est

ne pas avoir compris la complexité de la notion de liberté universitaire, celle de son lien avec l'environnement social et physique, celle de la nécessité de la coexistence de l'art, de la science et de la profession.

Une université est libre, entre autres, quand elle est à l'abri des élucubrations des rectorats, comme de celles des démagogues.

Une tâche pour les historiens

Les historiens devront expliquer comment il aura été possible :

- que, pendant une décennie, une université se dote d'un conseil des gouverneurs anti-intellectuel, en tout cas, pas suffisamment pro-intellectuel pour défendre le principe de l'intellectualité;
- que cette université soit dirigée coup sur coup par deux recteurs aveuglés par une logique managériale, deux recteurs qui n'entendent rien à l'économie universitaire;
- qu'un tribunal accepte de recevoir la demande du recteur Haché d'enfermer l'Université Laurentienne dans la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC);
- qu'une cour de justice participe à l'orientation intellectuelle d'une université;
- qu'un ministre, un homme d'État, Ross Romano, responsable des collèges et des universités, dont le rôle est d'assurer l'intégrité des universités et de leur lien avec leur communauté, ait pu laisser faire tout cela.

La souffrance à la Laurentienne

Dans ce mouvement incompréhensible, toute la Laurentienne a souffert, même les programmes qui ont été préservés, car on les a abandonnés dans une université dévitalisée, déconnectée de son milieu. Et comme on a donné préséance à la logique managériale plutôt qu'à celle de l'économie universitaire, les programmes en langue française ont écopé fortement.

Une fédération des universités de l'Ontario français

Le manque de discernement des décideurs de la Laurentienne fournit l'occasion de donner à la communauté franco-ontarienne l'université qu'elle mérite, une université que réclame cette communauté depuis longtemps. Et comme une université n'appartient pas à elle-même, il ne revient pas aux professeurs des universités bilingues d'empêcher cette réalisation si leurs arguments ne prennent pas en compte les attentes de la collectivité francophone. Pourquoi créer cette université? Je l'ai expliqué sur plusieurs tribunes; je résume : parce que le bilinguisme ne dessert qu'à moitié le français universitaire; combien de programmes ne sont pas offerts en français ou ne le sont pas complètement dans les universités bilingues! Que doit être cette université? Je l'ai aussi souvent expliqué : ce doit être une université qui corresponde à l'histoire de l'enseignement universitaire franco-ontarien. Ce ne peut pas être une université naissante, avec deux ou trois programmes, pour commencer... Ce doit être l'entièreté des programmes qui existent en français dans toutes les universités bilingues de l'Ontario et de tous ceux que ces universités n'ont pas encore parachevés. Cette université doit être une fédération composée de l'imminente Université de Sudbury, de la

composante en langue française des universités à Ottawa, de l'Université de l'Ontario français et de l'Université de Hearst (et peut-être du Collège Glendon), une fédération dans laquelle on se laisse guider par le principe complexe de la liberté universitaire. Avec tous les arts, toutes les sciences et toutes les professions. Avec des professeurs qui sont aussi des chercheurs et dont les recherches ne sont pas menacées par les agitations de *managers*.